

## **L'AVENIR DE L'EAU DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS DE L'ALÉNA**

**Commentaires sur les impacts environnementaux de  
l'ALÉNA**

**Présentés par Eau Secours! la Coalition québécoise  
pour une gestion responsable de l'eau**

## **Présentation d'Eau Secours!**

Eau Secours! la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau est un organisme à but non lucratif fondé en 1997 pour contrer une vague de privatisation des services municipaux de l'eau à Montréal. Eau Secours! est composé de membres individuels et de membres collectifs représentant une constellation de milieux : groupes citoyens, environnementaux, sociaux et communautaires, syndicats, associations étudiantes, milieu artistique, scientifique, recherche, sciences sociales, éducation, communication, etc.

### **Mission et objectifs**

La mission de l'organisme est de revendiquer et de promouvoir une gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé publique, d'équité, d'accessibilité, de défense collective des droits de la population, d'amélioration des compétences citoyennes, de développement durable et de souveraineté collective sur cette ressource vitale et stratégique.

Concrètement, Eau Secours! a comme objectifs de :

- Former, informer et sensibiliser les citoyen-ne-s aux enjeux de l'eau dans une perspective d'éducation populaire autonome.
- Revendiquer et promouvoir une protection et une gestion de l'eau adéquates par une analyse politique non partisane.
- Mobiliser les citoyen-ne-s à s'engager pour la cause de l'eau.
- Représenter et défendre les intérêts des citoyen-ne-s sur les enjeux de l'eau auprès des élu-e-s et des instances publiques, privées et judiciaires.

## Commentaires

L'eau, de tout temps bien commun, deviendra-t-elle une marchandise dans le cadre des règles de l'ALÉNA ?

Eau Secours! la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau s'inquiète particulièrement des tribunaux d'arbitrage encadrant les litiges commerciaux entre états qui seront mis sur pied par les grands traités de commerce internationaux, tel que l'ALÉNA.

En ce moment, la compagnie Lone Pine Ressources poursuit le Canada parce que le Québec a instauré, sous le gouvernement de Jean Charest, un moratoire sur l'exploitation de ressources naturelles de tout ordre dans une partie du lit du fleuve Saint-Laurent. Lone Pine prétend que, parce qu'elle possédait des permis, elle était lésée dans son droit d'exploitation et a allégué une perte de profits. Cette poursuite nous fait craindre que les compagnies transnationales ne deviennent plus puissantes que nos états et nos gouvernements élus démocratiquement, et que ces derniers ne puissent plus alors légiférer pour protéger l'eau et l'environnement. Les multinationales ne doivent pas avoir le droit de dicter les règles de la protection de l'eau et de l'environnement. Les gouvernements ne doivent pas craindre d'être poursuivis dès qu'ils établissent des règles pour protéger l'eau.

L'eau n'est pas une marchandise, elle est essentielle à la vie et tout être vivant y a droit. Ce droit à la vie doit toujours être protégé et doit toujours primer sur celui des compagnies de faire du commerce. On ne peut pas compter sur les compagnies pour s'autoréguler ni pour prioriser les communs et les droits des populations. Cela n'est pas leur raison d'être. C'est pourquoi il faut absolument retirer l'eau de tout accord de commerce international; c'est le seul moyen de la protéger de l'appétit vorace des chercheurs de profit. Aucun accord de commerce ne devrait permettre de sacrifier l'environnement et les conditions nécessaires à la vie, au profit du commerce.

## Infrastructures

Au Québec, l'eau potable est traitée et distribuée par nos municipalités et, dans la grande majorité des cas, par le secteur public. L'arrivée de multinationales de l'eau dans le secteur des marchés publics fait craindre à Eau Secours! la privatisation des services publics de l'eau (usines et infrastructures). L'ouverture de ces marchés aux soumissions internationales pourrait mener à une importante augmentation des coûts, à une dégradation des infrastructures et à une approche marchande comprenant des coupures de services dont les plus démunis de la société seront les premières victimes.

L'arrivée de la tarification et des compteurs d'eau individuels pave la route aux grands joueurs internationaux comme Suez et Véolia, qui font déjà la pluie et le beau temps en Europe, mais qui y sont aussi de plus en plus contestés. Les coûts européens en service public de l'eau sont de 6 à 8 fois plus élevés que le coût de l'eau que nous payons actuellement au Québec, et ces coûts exorbitants sont la conséquence directe de la rapacité de ces grands joueurs. Il faut tirer parti de l'expérience des villes de Paris et de Grenoble qui se sont libérées de leurs liens contractuels avec ces compagnies pour revenir à une gestion publique de l'eau. Ces villes ont maintenant un meilleur contrôle de la qualité et de la distribution de leur eau publique et les

coûts ont grandement diminué. L'eau doit toujours rester un bien commun géré par le secteur public.

Les municipalités du Québec ne sont pas à l'abri des campagnes de séduction convaincantes des multinationales qui font miroiter aux élu-e-s la supposée félicité d'un service d'eau clé en mains (réparation de fuites, prise en charge des infrastructures, etc.), d'autant plus que les gouvernements provinciaux se déchargent de cette responsabilité en ne subventionnant pas suffisamment les villes pour leur permettre d'entretenir ces infrastructures. De plus, les campagnes de publicité des multinationales sont souvent accompagnées de cadeaux difficiles à refuser : écoles, parcs, centres culturels, bibliothèques, aréna, ou simples enveloppes brunes. Par la suite, ce sont les citoyen-ne-s qui font les frais des augmentations de coûts et des coupures de services. Car bien sûr, les compagnies visent les profits et non le bien-être de la population. C'est pourquoi nous croyons que nos infrastructures et nos services de l'eau devraient toujours être gérés par des élu-e-s imputables de leurs actions. Ainsi, la population aura un meilleur droit de regard sur la gestion du bien commun qu'est l'eau, puisque les élu-e-s sont à proximité, donc facilement accessibles, alors que les conseils d'administration des multinationales sont des entités pratiquement virtuelles et hors d'atteinte pour les citoyen-ne-s.

## **Marchandisation**

Un des dangers que comportent les accords de commerce internationaux comme l'ALÉNA est de faire accepter l'idée révoltante que l'eau est une marchandise. On pourrait alors voir réapparaître des projets insensés de transferts massifs d'eau par pipelines, par bateaux ou même, de transports de glaciers. Tous ces projets ont en commun d'être menés par l'appât du gain et ils représentent tous des risques environnementaux, économiques et sociaux importants.

Au niveau environnemental, le transfert d'eau d'un bassin versant à l'autre fait courir des risques de contamination, d'envahissement par des espèces exotiques et d'épuisement de certaines sources. Le transfert d'eau entraîne des réactions en chaîne comme l'assèchement des rives, le dépérissement de la flore et la perte d'habitat pour certaines espèces animales. Jouer avec l'équilibre d'un écosystème, c'est jouer aux apprentis sorciers. Les droits de la nature sont rarement pris en considération quand il est question pour une compagnie de faire valoir ce qu'elle croit être son droit aux profits. Les droits de la nature bafoués, il est ensuite coûteux voire impossible de réhabiliter les habitats endommagés. Ces coûts de réhabilitation sont toujours à la charge des gouvernements et donc, aux frais des citoyen-ne-s.

Au niveau économique, la marchandisation de l'eau présente plusieurs risques. La nature nous rend gratuitement de nombreux services : épuration de l'air et de l'eau, prise en charge de certains déchets, etc. Perturber les cycles de la nature en puisant, par exemple, d'énormes quantités d'eau au même endroit pour en faire le commerce pourrait interrompre ces cycles et ces services rendus gratuitement et obliger les humains à les remplacer par des techniques très coûteuses, ce qui ferait évidemment l'affaire des compagnies. Ces dernières pourraient alors nous vendre ce que leurs activités auront détruit. Par exemple, une compagnie produisant un polluant pourrait aussi vendre aux municipalités des services pour éliminer ce polluant.

Les coûts des services écosystémiques ne sont jamais pris en charge dans les calculs économiques de nos gouvernements qui suivent le modèle de l'économie de marché. On ne peut pas gérer un état comme on gère une compagnie. Il est clair que les services écosystémiques sont essentiels au bien-être de tous les êtres vivants, qu'ils sont gratuits et que les alternatives pour les remplacer sont coûteuses et souvent moins efficaces sinon dangereuses. En protégeant l'eau, l'air, les terres et la forêt, nous contribuons à notre propre bien-être et à la santé de notre économie. L'économie circulaire prend en compte dans ses calculs les coûts des services écosystémiques et de réhabilitation des milieux. L'économie de marché nous a laissé des sites contaminés dont les coûts de réfection sont assumés par les gouvernements.

## **Justice sociale**

L'intérêt commun est de préserver le bien commun; cela va de soi. Pour ce faire, le bien commun doit appartenir à tous et toutes et être géré par des institutions publiques élues de façon démocratique. L'appropriation de l'eau ou de ses infrastructures par un individu ou par une compagnie pour faire du profit est incompatible avec l'idée même de bien commun. Cette appropriation représente une injustice sociale dont les citoyen-ne-s les plus pauvres font toujours les frais. L'appropriation de l'eau par certains joueurs est une grande injustice qui pourrait menacer la paix sociale.

Nos gouvernements doivent donc, à l'instar de l'Organisation des Nations Unies, adhérer et promouvoir le droit à l'eau et à son assainissement.

L'eau, bien commun, doit de toute urgence être exclue des accords internationaux de commerce car elle n'est pas une marchandise. L'équilibre fragile du cycle de l'eau doit être protégé pour que tous les êtres vivants puissent librement en bénéficier. Seul le gouvernement du Canada peut y veiller dans le cadre des accords internationaux. Le droit à l'eau doit primer sur tout accord de commerce. La vie ne se marchande pas.